

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBA-  
NISME ET DE L'HABITAT

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE  
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES  
TRAVAUX PUBLICS

MO/AD.-  
83/998 du 7/12/83  
DECRET N° /MTPCUH/RNTP  
portant promotion au titre de l'année  
1982 des Ingénieurs en Chef des cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des  
Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

--:--:--:--

VISAS :

- Vu la constitution du 3 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 3 Juillet 1979;
- Vu la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2067/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/MP du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 65/170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81/650 du 27/12/81 portant délogement des avancements des agents de l'Etat;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 83/997 • /MTPCUH/RNTP du 7 Décembre 1983 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).
- Vu le décret 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;

DG/RNTP.-

DFP.-

DB.-

DCF.-

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982, les Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

Au 1er échelon indice 1520

- ALBINO Pascal p/c du 21/12/82, SNE Brazzaville
- OUAMBA Hector-Bienvenu p/c du 08/11/82, RNTP Brazzaville

Au 2ème échelon indice 1580

- BIKINDOU Jean-Robert p/c du 06/05/82, RNTP Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement:

Le Ministre des Travaux-Publics de  
la Construction, de l'Urbanisme et  
de l'Habitat,

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

BRAZZAVILLE, le 7 Décembre 1982

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Ithie Oussetoumba LEKOUNDOU.-

AMPLIATIONS :

- |                  |    |                    |   |
|------------------|----|--------------------|---|
| - JORPC .....    | 1  | - SGCI/DC .....    | 3 |
| - MTPCUH .....   | 2  | - DFP .....        | 2 |
| - DB .....       | 2  | - DCF .....        | 2 |
| - DG/RNTP .....  | 30 | - SNE .....        | 2 |
| - Dossiers ..... | 9  | • Intéressés ..... | 3 |